

**Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 10 septembre 2018**

**Nombre de conseillers :** En exercice : 12    Présents : 7    Absents : 5    Votants : 7

**Date de convocation :** 06/09/2018

**Affichage le :** 17/09/2018

**ETAIENT PRESENTS** : Joël BERGER, Nadine BESSON, Antoine COTTIN, Martial DARDELIN, Bernard FIROBIND, Muriel KHALFAOUI, Gérard PERRIN.

**EXCUSÉE** : Suzanne HUOT, Virginie FRELIN.

**ABSENTS** : Jean-Yves AIT ALLOUACHE, Christelle BOURGEOIS, Valère VIOLET.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Muriel KHALFAOUI

**Ordre du jour :**

*Désignation d'un secrétaire de séance,*

*Approbation du Procès-Verbal de la dernière séance du Conseil Municipal,*

*Prêt bancaire et modification du budget assainissement*

*Terrain pour la construction de l'école*

*Contrat groupe d'assurance statutaire*

1) **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

a. **Désignation secrétaire de séance**

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal et procède à la vérification du quorum. A l'unanimité, le conseil municipal nomme Muriel KHALFAOUI, secrétaire de séance.

**Vote : Pour : 7**

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

2) **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 19 décembre 2017.

Le procès-verbal de la séance du 24 août 2018, appelle les remarques suivantes :

Monsieur Gérard Perrin était excusé

Le devis de désamiantage a été voté par 6 pour et 2 contre. Le maire informe qu'il a signé le devis de désamiantage du terrain de camping sans le vote du Conseil Municipal.

**Vote : Pour : 7    Abstention : 0    Contre : 0**

**Délibération 2018/09/10/01**

### 3/ PRET BANCAIRE ET MODIFICATION DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Maire rappelle la décision du Conseil Municipal du 30 août 2018 concernant la souscription d'un prêt à taux fixe d'un montant de 55 000 €.

Certains conseillers demandent que l'utilisation du prêt soit soumise à la présentation du bilan et des réserves de la station d'épuration et qu'il soit présenté au Conseil Municipal. Le maire présentera tout le bilan au prochain conseil.

La banque auprès de laquelle nous avons souscrit une ligne de crédit nous propose un prêt à taux fixe de 0.77 % pour une durée de 5 ans avec une périodicité de remboursement trimestrielle. Pour une périodicité annuelle le taux est de 0.83 %.

#### CARACTERISTIQUES DE LA PROPOSITION :

Durée	Périodicité	Taux	Echéance	Total intérêts
5 ans	trimestrielle	0.77 %	2 805.92 €	1118.40 €

#### CARACTERISTIQUES

Amortissement d'un capital : Progressif (échéances constantes).

Déblocage des fonds : Possible sur 3 mois en 3 fois à dater de l'émission du contrat.

Remboursement anticipé : Partiel ou total à chaque échéance moyennant une indemnité actuarielle.

Calcul des intérêts : 30/360

Frais de dossier : 0.20 % déduit du premier déblocage de fonds.

Validité de l'offre 30 jours à compter du 4/9/2018

Après avoir pris connaissance du contrat établi par la Caisse d'Epargne de et des conditions générales des prêts, et en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- Décide pour financer les travaux de la station de traitement des eaux usées la commune d'Emagny
- Contracte auprès de la Caisse d'Epargne un emprunt de la somme de 55 000 € Euros, au taux de 0.77% et dont le remboursement s'effectuera sur 60 mois.
- Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat dont le texte est annexé à la présente délibération.

**Vote : Pour : 4 Abstention : 0 Contre : 3**

#### Délibération 2018/09/10/02

### 4/ MODIFICATION DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Suite à la décision du Conseil Municipal de contracter un prêt bancaire d'un montant de 55 000 € il convient de modifier le budget assainissement comme suit :

Tableau détaillé :

Désignation	Budgété avant DM	Diminution	Augmentation	BP après DM
Total des chapitres de recettes d'investissement mouvementés par la DM	150 000.38 €	0 €	55 000.00 €	205 000.38 €
23 immos en cours	150 000.38 €	0 €	55 000.00 €	205 000.38 €
2313/23	150 000.38 €	0 €	55 000.00 €	205 000.38 €
Total des recettes	0	0	55 000 €	55 000 €
16 Emprunts	0	0	55 000 €	55 000 €
1641/16	0	0	55 000 €	55 000 €

Tableau récapitulatif

	Total budgété avant DM	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Total budget après DM
Total général des dépenses d'investissement	197 728 €	0	55 000 €	252 728 €
Total général des recettes d'investissement	197 728 €	0	55 000 €	252 728 €
Total général des dépenses de fonctionnement	77 161 €	0	0	77 161 €
Total général des recettes de fonctionnement	77 161 €	0	0	77 161 €

**Vote : Pour : 4 Abstention : 0 Contre : 3**

**Délibération 2018/09/10/03**

### **5/ TERRAIN COMMUNAL POUR CONSTRUCTION ECOLE**

Le Maire rappelle la décision du Conseil Municipal du 24 aout 2017 concernant la construction du Pole scolaire d'Emagny.

La CCVM (Communauté de Communes du Val Marnaysien) souhaite lancer le plus rapidement possible les consultations d'assistance à maitrise d'ouvrage.

La précédente délibération ne précise pas que la cession sera gratuite et la CCVM souhaite cette précision avant d'engager la poursuite de la procédure.

Le besoin de la CCVM porte sur un emplacement pour construire un bâtiment scolaires et les dépendances nécessaires à l'activité scolaire.

La délimitation précise sera faite ultérieurement.

Le Conseil Municipal décide la cession à titre gratuit de la parcelle permettant la construction du futur pôle scolaire et comme indiqué ci-dessus des dépendances nécessaires à l'activité scolaire. Cette cession gratuite est conditionnée à l'usage exclusif, par la CCVM, pour les écoles du terrain cédé.

**Vote : Pour : 7 Abstention : 0 Contre : 0**

**Délibération 2018/09/10/04**

**6/ CONTRAT D'ASSURANCE STATUTAIRE**

Sujet reporté

Séance levée à : 21 h 20

Emagny, le 17 septembre 2018

Le Maire,  
Joël BERGER